

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°6-2026 Septembre | 1 €





L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
CGT-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 1230 S07 442

**Directrice de
publication :
Magali LARDEUX**

Sommaire

- 2/3 Édito de Magali Lardeux
- 4/5 Prime canicule au CHU d'Angers /Incendies en Gironde
- 7 FO VYV défend l'indépendance médicale des dentistes du goupe/ Grève Saumur
- 8/9 VYV3 ferme le centre dentaire de Cholet/ Cyberattaques des services publics
- 10 Quelques changement en ce 1er Septembre/ AFOC
- 11 Communiiqué pour l'abandon du projet de loi du 07 juillet 2026

Déclaration du Bureau de l'Union Départementale du 31 août 2026 :

Le taux de pauvreté et les inégalités ont atteint un niveau historique. Près de 10 millions de Français vivent avec moins de 1 337 euros par mois (chiffres INSEE). Le gouvernement l'a avoué lui-même quand il a reculé il y a quelques jours sur les franchises médicales : l'inflation depuis 2005 est de 40 %.*

Dans ce contexte, la rentrée est marquée par une nouvelle hausse du prix des carburants liée à la guerre au Moyen-Orient : le prix moyen du gazole atteint 2,24 euros. On nous annonce un mois de septembre « rouge » en ce qui concerne la hausse des prix des produits alimentaires. Et les frappes américaines ont repris dimanche 30 août sur l'Iran !

Mais tout ne va pas mal pour tout le monde : les banques et les assureurs européens vont verser un record de 228 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2026 (dividendes et rachats d'actions), une hausse de 13 % sur un an !

C'est dans cette situation qu'un cran a été franchi cet été. Le système D, les couvertures de survie aux fenêtres, le ventilateur de la maison, les brumisateurs de fortune... : l'État n'a pas assuré ses missions vitales ! Les salariés, les usagers du service public, ont été mis en danger, la population abandonnée.

La canicule a fait au moins 7 300 morts selon un bilan provisoire, avec un bond de 91% au mois de juin des décès dans les logements. La Direction du CHU d'Angers a dégainé le « Plan Blanc » deux fois en un mois, un fonctionnement devenu la norme par manque de moyens... Les conséquences du recul des capacités hospitalières c'est par exemple la remontée de la mortalité infantile, des décès qui pourraient être évités ...

Et puis, il y a eu les incendies : 93 000 hectares de forêts détruits, plus de 220 000 per-

sonnes déplacées, 88 pompiers blessés, 240 bâtiments partis en fumée... Manque de canadiers, manque d'effectifs, de matériels, d'équipements suffisants avec des conséquences directes sur la santé des sapeurs-pompiers, notamment avec les fumées toxiques et l'absence de détecteurs, au mépris de leurs vies et de leurs revendications ...

Dans les hôpitaux, dans les collectivités territoriales comme dans les SDIS et tous les services publics, les salariés sont confrontés au même manque de moyens et d'effectifs et à la même dégradation de leurs conditions de travail. Alors que dans le même temps des milliards sont versés aux patrons (211 milliards d'aides publiques et d'exonérations) et des milliards mobilisés pour les dépenses militaires.

La comparaison avancée en Gironde par l'UD FO résume

** Franchises médicales : Le plafond par assuré était fixé à 100 euros depuis 2005. Pour l'exécutif, qui a finalement renoncé à doubler à 200 euros ce plafond comme il le souhaitait en juillet, le nouveau plafond à 140 euros correspond à une « simple prise en compte de l'inflation depuis 2005 »... Il avoue ainsi que l'inflation est bien supérieure au 33% de rattrapage de points d'indice depuis 2000 demandé par les fonctionnaires.*

les contradictions : un nouveau porte-avions coûte environ 12 milliards d'euros, un Canadair seulement 50 millions.

Cette rentrée est également marquée par les cyberattaques à la DGFIP ou à l'Éducation Nationale. Le gouvernement a été incapable de donner aux services chargés de la cybersécurité les moyens permettant de protéger correctement les données dont l'État est responsable. Il prépare la guerre, mais ne protège pas ses propres systèmes informatiques ? Il veut parler de souveraineté, mais des données administratives concernant des millions de personnes sont potentiellement exposées ?

La désorganisation est complète pour la rentrée scolaire alors qu'il y a toujours moins de personnels. La jeunesse aussi est abandonnée. Des dizaines de classes ont fermé

en Maine-et-Loire. Nationalement, 126 652 jeunes n'ont pas obtenu d'affectation dans Parcoursup et 37 000 ont quitté la plateforme, 119 000 jeunes n'ont pas obtenu de master, environ 20 000 jeunes de 15 ou 16 ans n'iront pas au lycée faute de place. Mais pour le gouvernement, la priorité de la

rentrée, c'est d'instaurer une cérémonie militaire le 11 novembre pour « permettre aux élèves de devenir des citoyens conscients de partager une destinée commune »..

La Fédération FO de l'enseignement appelle à se mobiliser le 9 septembre devant le Ministère et les Rectorats pour trouver une solution pour chacun de ces jeunes et pour l'abrogation de Parcoursup.

Au moment où se prépare le Budget et la LFSS 2027 et où de nouvelles économies sont annoncées, l'Union départementale considère qu'il y a nécessité de construire le rapport de force pour mettre un coup d'arrêt aux politiques d'austérité.

Le gouvernement, fragile, sous menace de censure, doit rendre sa copie le 30 septembre. Il nous ressort le « trou » de la Sécu créé par les exonérations patronales. Il essaie de passer un maximum de « sales coups » contre les salariés et dans l'intérêt des capitalistes avant les présidentielles : désindexation des pensions de retraite sur l'inflation, déremboursement de médicaments et de disposi-

tifs médicaux, casse de la Sécu et transferts vers les complémentaires, chasse aux arrêts maladie, offensive contre la prise en charge des soins, contre les allocations, retraites par capitalisation ...

Combien de fois nous a-t-on expliqué qu'il fallait repousser l'âge de la retraite, fermer des lits, supprimer des postes ou réduire les dépenses publiques parce qu'il n'y aurait plus d'argent ?

Mais lorsqu'il s'agit des patrons et de réarmement, les milliards réapparaissent par magie ...

Alors, continuer comme ça - austérité, réarmement, destruction progressive des conquêtes sociales et préparation à la guerre - ou les arrêter ?

Les pompiers annoncent une mobilisation sur Paris et sur plusieurs jours les 26, 27, 28 septembre 2026, posant la question de l'action efficace et du blocage, le 29 septembre coïncidant avec la date d'appel à la journée d'action unitaire dans la Fonction Publique suite aux négociations salariales infructueuses de début juillet.

L'Union départementale FO appelle les salariés du Maine-et-Loire à se réunir sur les lieux de travail et à discuter de l'action efficace pour rompre avec l'austérité meurtrière !

Soutien à la mobilisation des sapeurs-pompiers !

Défense des services publics et de notre Sécurité sociale !

Augmentation générale des salaires !

Arrêt des bombardements au Moyen-Orient ! Stop à la propagande militaire !

Assemblées Générales partout !

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FAIS VOTER FO

LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS, UNE QUESTION INTERPROFESSIONNELLE !

TOUS MOBILISÉS, TOUS CONCERNÉS !

VOS DROITS, VOS CONDITIONS, VOTRE AVENIR : ON VA AVOIR BESOIN DE VOUS !

Remunérations Retraites Conditions de travail Effectifs Carrières Action Sociale Défense du statut Égalité professionnelle

EN DIRECT DES SYNDICATS

Canicule : plus de 20 services du CHU se mobilisent !

Le syndicat du CHU soutient et organise les personnels qui exigent une prime canicule pour tous ! Vous trouverez ci-dessous son communiqué :

« Depuis fin mai, nos collègues ont dû affronter plusieurs épisodes de canicule dans des conditions devenues insupportables.

Au CHU, les températures ont largement dépassé les 30 °C, atteignant parfois plus de 35 °C.

Dans de nombreux secteurs, les agents ont dû travailler avec des moyens dérisoires : manque de climatiseurs, eau des robinets avoisinant les 30 °C, réfrigérateurs ne refroidissant plus correctement, recours à des couvertures de survie ou à des ventilateurs personnels pour tenter de limiter les effets de la chaleur...

Comme lors de la crise sanitaire, ce sont une nouvelle fois les personnels qui ont permis à l'hôpital de tenir.

En moins d'un mois, deux plans blancs ont été déclenchés, des services ont été réorganisés dans l'urgence et nos collègues ont, une fois encore, répondu présents pour assurer la continuité des soins.

Face à cette situation, plus de 20 services du CHU ont écrit à la Direction générale (Saint-Nicolas, self, pédiatrie, SMIT, néphrologie, hépato-gastro, ordonnancement, Go-deau, DCO, etc.) afin de demander l'attribution d'une prime canicule



pour l'ensemble des personnels.

FO soutient pleinement ces démarches.

Hier, le syndicat FO écrit à la Directrice générale du CHU et au Directeur Général de l'ARS afin de soutenir cette revendication et demander qu'une prime soit attribuée à l'ensemble des agents pour reconnaître leur engagement et la difficulté des conditions de travail.

En parallèle, la Fédération FO Santé a interpellé la ministre de la Santé afin d'obtenir l'attribution d'une prime exceptionnelle pour tous les hospitaliers confrontés à ces épisodes de canicule sur l'ensemble du territoire.

FO revendique également la revalorisation immédiate du point d'indice, gelé depuis 2023. Fin juin, le ministre des comptes publics annonçait qu'aucune revalorisation ne serait prévue en 2027, c'est inacceptable !

Ce n'est pas uniquement la chaleur qui est responsable, c'est aussi le manque de moyens !

Tout comme les pompiers fortement mobilisés pour faire face aux incendies, les hospitaliers su-

bissent de plein fouet les années de budgets contraints pour les services publics : matériel insuffisant et effectifs en tension permanente.

Pendant que le Gouvernement conditionne les financements destinés à la rénovation thermique des hôpitaux à de nouvelles mesures d'« efficacité », il trouve dans le même temps 36 milliards d'euros supplémentaires pour les dépenses militaires.

L'argent existe. Il doit être consacré à celles et ceux qui assurent chaque jour une mission essentielle de service public.

Les hospitaliers ne peuvent pas être sollicités en permanence pour faire face aux crises, se réorganiser dans l'urgence et assurer la continuité des soins sans bénéficier d'une véritable reconnaissance. Les applaudissements et les remerciements n'ont jamais reconnu l'engagement !

FO revendique :

- une prime canicule pour tous les personnels, sans distinction de corps, de grade ou de fonction
- une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice, gelée depuis 2023
- des investissements massifs pour rénover les bâtiments hospitaliers
- la réouverture des lits et des effectifs supplémentaires»

Les hospitaliers ont raison : tout les salariés devraient toucher une prime exceptionnelle après avoir travaillé dans de telles conditions !»



ACTUALITÉS

Incendies : les travailleurs et leurs familles sacrifiées sur l'autel de l'austérité !

Près de 100 000 hectares partis en fumée, des centaines d'habitations détruites, des centaines de milliers de personnes évacuées, des scènes de ruines et de désolation, un décor d'apocalypse ...

Le 15 juillet 2026, à l'Assemblée Nationale, Laurent Nuñez, ministre de l'Intérieur déclare au sujet des moyens alloués à la lutte contre les feux de forêt : « Je ne peux pas vous laisser dire que nous manquons de moyens, d'ailleurs vous comme d'autres, je ne peux accepter cette polémique qui est complètement stérile » !

Le 22 juillet à Bordeaux, au moment où le feu de Saumos se déclare, le ministre Nuñez persiste et signe : « Les moyens sont suffisants ! »

Le gouvernement et leurs représentants locaux se dédouanent de leurs responsabilités en qualifiant la situation d'exceptionnelle et imprévisible.

Or, depuis des années, les pompiers avec leurs syndicats ne cessent par la grève et la manifestation, (dont plusieurs violemment réprimées par le gouvernement à coup de canons à eau, grenades et LBD), de réclamer des moyens matériels et humains pour assurer leur mission. 1 000 camions-citernes en moins contre les feux de forêt en 16 ans...

Idem pour le syndicat national du personnel navigant de l'aéronautique civile qui ne cesse de dénoncer l'état et la faiblesse de la flotte par un manque d'appareils et d'équipages.

Suite aux incendies de 2022 qui avaient sévi aux mêmes endroits, le gouvernement Macron avait promis :

- Des bombardiers d'eau supplémentaires d'ici la fin de son quinquennat. (Bilan à 9 mois de l'échéance : Rien ! Les commandes ont été annulées, reportées.... La promesse d'une flotte à 16 canadiens pour 2027 ne sera, au mieux, tenue qu'en 2033.)

- La création d'une base aérienne de la sécurité civile à Mont-de-Marsan, projet officiellement abandonné ce printemps par le gouvernement Macron !

- Le renforcement, la création de zones « pare-feu ». Elles sont toujours insuffisantes, faute de moyens nécessaires alloués.

Cet hiver, c'étaient les inondations, avec des digues qui cèdent car l'Etat s'est dégagé de leur entretien en transférant cette compétence aux collectivités locales tout en leur supprimant les budgets nécessaires !

Le gouvernement augmente de 6,7 milliards d'euros le budget des armées pour la seule année 2026 et baisse de tout autant les budgets de tous les autres ministères. Il a fait le choix d'avoir une flotte de 178 avions de chasse « Rafale » d'ici 2030, et d'un nouveau porte-avions, estimé à plus de 12 milliards d'euros, et nous explique qu'il n'y a pas de moyens pour des bombardiers d'eau....

Un pilote de canadien, s'exprime en ces mots sur France Info : « J'écopais dans la Seine et je me disais qu'on avait dépensé plus d'un milliard pour la rendre baignable... Combien de canadiens aurait-on pu acheter avec ça ? »

Il ne s'agit pas d'incompétence du gouvernement, encore moins de « faute à pas de chance » ! Le gouvernement et ses alliés ont fait leurs choix politiques, notamment ceux de ne pas répondre aux légitimes revendications des syndicats de pompiers, des pi-

lotes de bombardiers d'eau, des agents de l'ONF (réduction de près de 45% des effectifs en 30 ans) qui n'ont cessé de réclamer des moyens matériels et humains.

Mais qui paie les conséquences ?

Ce sont bel et bien les sinistrés ! Et en première ligne, les salariés !

Nos camarades de Gironde exigent pour les salariés ayant perdu leur outil de travail, et, pour certains leur maison dans les incendies, le maintien de salaire !

L'Etat se vante d'avoir mis en place un plan « hors normes » mais où est-il ?

Le patronat, quant à lui, est rassuré ! Dans le cadre de l'activité partielle, l'Etat prend en charge 36% du salaire brut, le patronat 24% et le salarié 40%...

Le gouvernement a donc décidé de prendre en charge la part du patronat mais pour les salariés rien du tout !

C'est eux seuls qui vont assumer les choix politiques mortifères des deux mandats de Macron en perdant près d'un quart de leur salaire net...

Notre Union Départementale a décidé d'abonder la caisse de solidarité mise en ligne par l'UD FO de Gironde afin d'aider tous les camarades dans le besoin suite aux incendies.

Elle soutiendra toutes les initiatives pour défendre les services publics, le pouvoir d'achat des travailleurs et des retraités, la sécurité sociale et pour combattre les politiques d'austérité.

Elle invite ses syndicats à se réunir et à venir en nombre à l'Assemblée Générale de rentrée le 15 septembre à Trélazé.



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

EN DIRECT DES SYNDICATS

FO mobilisée devant le siège du groupe VYV pour défendre l'indépendance des chirurgiens-dentistes

À l'appel de Force Ouvrière et de la CFE-CGC, un rassemblement s'est tenu devant le siège national du groupe VYV afin de dénoncer les sanctions prises à l'encontre de cinq chirurgiens-dentistes exerçant dans le centre dentaire de Nantes.

En effet ces praticiens ont été suspendus après avoir refusé de se conformer à des objectifs imposant le recours à des prothèses fabriquées hors de l'Union européenne, notamment en Chine. Pour notre organisation syndicale, ces objectifs constituent une remise en cause de l'indépendance professionnelle des soignants et font primer des considérations économiques sur l'intérêt des patients.

Au cours de la mobilisation, FO a rappelé que le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-den-

tistes avait estimé que l'obligation de réaliser une part de prothèses à l'étranger était susceptible de porter atteinte à l'indépendance des praticiens. L'Ordre souligne également que les objectifs de rendement et les pratiques commerciales peuvent être incompatibles avec les règles déontologiques de la profession.

Le syndicat a également dénoncé une logique économique consistant à privilégier des prothèses à bas coût sans que les économies réalisées ne bénéficient aux patients. Pour FO, cette politique favorise la rentabilité tout en fragilisant les laboratoires français et les emplois de la filière, alors même que l'activité est largement financée par les cotisations sociales.

À travers cette mobilisation, Force Ouvrière affirme que cette affaire dépasse le seul secteur dentaire. Le syndicat estime que les pressions exercées sur des professionnels de

santé au nom d'objectifs économiques constituent un précédent préoccupant pour l'ensemble des salariés du groupe.

Lors de cette mobilisation FO demandait la levée immédiate des sanctions, l'abandon des quotas imposés et le respect de la liberté thérapeutique ainsi que de l'indépendance professionnelle des chirurgiens-dentistes.

La rencontre avec la direction du groupe VYV, organisée ce jour-là, n'a permis aucune avancée. Pour Force Ouvrière, la position de la direction est incompréhensible et risque d'avoir des conséquences importantes sur l'attractivité des centres dentaires ainsi que sur le recrutement de chirurgiens-dentistes. FO poursuivra donc sa mobilisation et continuera de porter ses revendications, en exigeant la levée immédiate des sanctions et le respect de la liberté de prescription des praticiens.

Ville de Saumur : les agents du service «Commerce et animation» en grève en plein mois d'août !

Le mardi 18 août 2026, les agents du service «Commerce et animation» de la Ville de Saumur ont engagé un mouvement de grève.

Ils dénoncent des missions qui s'accumulent, des événements qui se multiplient et des amplitudes horaires qui explosent.

Parmi leurs revendications : une revalorisation des majorations horaires, une reconnaissance du temps de travail réel et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Par ailleurs, une nouvelle salle communale, la salle *Le Beau Repaire*, a été inaugurée le 7 mai dernier et le personnel affecté à cette structure n'est pas suffisant pour en assurer son exploitation.

Le service *Commerce et animation* composé d'une dizaine d'agents, accompagné par nos camarades du syndicat Force Ouvrière des territoriaux du Saumurois avait rendez-vous avec le Maire, Jackie Goulet, le 18 août. Si le maire reconnaît l'importance de ce service pour la mise en oeuvre de sa politique, il refuse de revaloriser le régime indemnitaire local des agents et se cache derrière des décisions nationales concernant la rémunération du travail de nuit.

«Nous ne sommes pas satisfaits des propositions», indique notre camarade, Nicolas Michel, après cette réunion qui a duré 1h30. La Ville va pourtant voir son budget augmenter par les retours d'exploitation du Casino pour lequel elle a inscrit une recette d'1

million d'euros dans son budget pour cette année... et rien pour les agents ?

Il y a des dérogations lors des festivités. Mais c'est à titre exceptionnel normalement. Le 14 juillet ou la Fête de la musique, c'est chaque année. On est d'accord sur le fait qu'il va falloir une meilleure organisation», détaille Nicolas.

Un accord a toutefois été trouvé concernant les amplitudes horaires des agents communaux. Pour la salle *Le Beau Repaire*, l'exploitation reste en suspens.

«Si le planning prévu pour 2027 devait être maintenu, il y aura une surcharge de travail pour le service», souligne le syndicaliste qui assure qu'il y aura certainement dans ce cas, d'autres mobilisations de cet ordre !

EN DIRECT DES SYNDICATS

CHOLET : VYV3 PDL décide de fermer le centre dentaire !

Lors du CSE du 23 juillet 2027, la direction de VYV3PDL a annoncé la fermeture du centre de santé dentaire de Cholet à compter du 1er octobre prochain.

Cette nouvelle fermeture intervient seulement quelques mois après celles des centres dentaires de Challans et du Mans Levasseur, confirmant la poursuite du démantèlement de l'offre de soins dentaires de VYV3 Pays de la Loire.

Pour la Direction, la fermeture du centre serait devenue inévitable en raison des difficultés de recrutement.

Pour FO, cette explication est largement contestable !

Le syndicat Force Ouvrière estime que les conditions ayant conduit à la fermeture du centre dentaire de Cholet ont été progressivement réunies par la Direction au cours de ce début d'année. Les décisions successives de mutation des deux chirurgiens-dentistes vers d'autres établissements de l'entreprise ont eu pour conséquence de priver le centre de tout praticien, quelques mois avant l'échéance du bail des locaux.

Dans ces conditions, Force Ouvrière considère que la fermeture du centre ne peut être présentée comme la simple conséquence de difficultés de recrutement. Les choix d'organisation opérés par la Direction ont directement contribué à rendre inéluctable la cessation de l'activité.

La Direction affirme avoir tout mis en œuvre pour recruter des chirurgiens-dentistes. Pourtant, Force Ouvrière dénonce depuis plusieurs années l'absence d'une véritable stratégie de recrutement, marquée notamment par une politique salariale insuffisamment attractive et des pratiques managériales contestables, notamment les pressions exercées sur certains praticiens pour favoriser la vente de prothèses fabriquées en Chine.

Les conséquences pour les salariés de Cholet sont bien réelles :

- Un salarié devra désormais effectuer près de 30 km supplémentaires pour rejoindre son nouveau lieu de travail.
- Une autre salariée, ne pouvant accepter une mobilité vers Angers, est contrainte d'accepter une rupture de son contrat.

Force Ouvrière s'oppose à cette

fermeture et considère que les salariés ne doivent pas supporter les conséquences de décisions stratégiques qui leur sont étrangères.

FO revendique que les assistants dentaires directement impactés bénéficient de compensations salariales et financières à la hauteur des préjudices subis, qu'il s'agisse de l'augmentation des temps et des frais de déplacement, de la perte de rémunération ou de la rupture de leur contrat de travail.

Au-delà de cette fermeture, Force Ouvrière regrette que des solutions permettant de renforcer durablement l'activité n'aient pas été davantage anticipées, notamment :

- Une politique de rémunération des praticiens réellement attractive ;
- Le développement du métier d'assistant dentaire avec la création annoncée des assistants dentaires de niveau 2, dont les compétences élargies pourraient permettre, à terme, de réaliser certains actes délégués et de mieux utiliser les fauteuils aujourd'hui inoccupés.

Miser sur l'attractivité des métiers, les salaires et la formation est une stratégie d'avenir. Fermer des centres ne l'est pas.

Vague de cyberattaques aux Finances publiques et au ministère de l'Éducation nationale

Dans l'éducation nationale:

La rentrée scolaire s'annonçait déjà chaotique avec les milliers de suppressions de postes et de classes et la dégradation continue des conditions de travail liée aux contre-réformes... les systèmes informatiques du ministère viennent à nouveau d'être piratés, provoquant l'inquiétude et la colère des personnels qui paient les consé-

quences de cette situation. Dans plusieurs académies, notamment les Pays-de-La-Loire, plus aucune application ne fonctionne : messageries professionnelles, outils de gestion des personnels et des élèves... Le versement des salaires pourra-t-il être assuré normalement ? Dans quelles conditions vont être affectés les personnels

remplaçants, les contractuels ? Quelle est l'ampleur exacte de la fuite des données personnelles ? Du côté du ministère, c'est silence radio.

La succession des cyberattaques ayant frappé les systèmes d'information de l'Éducation nationale depuis le début de l'année 2026, en mars, avril, juillet, culminant

EN DIRECT DES SYNDICATS

mi-août avec la fuite massive de données issues de 33 académies, n'est plus un incident isolé mais le signe d'une inacceptable défaillance structurelle de la capacité du ministère à garantir la sécurité des données qu'il collecte, tant pour ses agents que pour les familles et les élèves.

Il ne s'agit pas d'un manque d'anticipation, mais de choix politiques de la part d'un gouvernement qui a fait voter une augmentation des dépenses militaires de 40 milliards cette année, mais qui est incapable de donner à nos agences de lutte contre la cybercriminalité les moyens nécessaires.

Dans le département, notre camarade Bruno Bourgoïn secrétaire académique du syndicat IDFO indique au journaliste : « Je suis

revenu au collège le lundi 17 août, mais je suis reparti aussitôt, je ne pouvais rien faire. On avance sur tout ce qu'on peut, sans passer par les applications, mais ce n'est pas simple. On essaie d'être le plus pragmatique possible... On travaille à l'ancienne, avec du papier et un stylo. »

« C'est très flou »

Un simple sparadrap qui ne peut masquer toutes les difficultés rencontrées et les impasses dans lesquelles les enseignants et les chefs d'établissement se retrouvent aujourd'hui.

La gestion des remplacements est impossible sans les outils informatiques notre camarade raconte

« J'ai un professeur de mathématiques qui va faire un remplace-

ment sur un poste de principal adjoint à Angers, mais qui va le remplacer ici, dans notre collège ? On ne sait toujours pas, la personne concernée non plus. Nous avons trois postes comme celui-ci, où c'est très flou. Il y a aussi le cas des professeurs stagiaires qui ont refusé leur affectation pendant l'été, mais dont on ne sait rien. »

Cathy Gadbin secrétaire du SNUDI FO 49 indiquait aux journalistes de France 3 le 24 août : « On a des collègues qui sont en attente d'un poste. D'autres demandent des modifications parce qu'ils ont obtenu début juillet des postes qui sont parfois à 45 minutes ou une heure de chez eux. Ils n'ont encore pas de réponses !

A la DGFIP :

Pas moins de trois vagues d'attaques informatiques distinctes ont frappé l'administration, compromettant les données personnelles de centaines de milliers de citoyens et de professionnels.

Face à la gravité de la situation, une réunion de crise s'est tenue en urgence le 19 août 2026 au niveau de la Direction départementale des Finances publiques du Maine-et-Loire (DDFiP 49). Cette rencontre, qui a réuni la direction locale et les syndicats a mis en lumière de profondes divergences sur la gestion de cette crise et la sécurité de nos données, expliquent nos Camarades.

Lors de cette réunion, la direction a dressé un bilan des différentes attaques subies par le ministère :

Juin/ Juillet 2026 : une intrusion massive par usurpation d'identité touche le cœur du système. Si la direction pensait avoir stoppé l'attaque dès juin, elle a admis n'avoir découvert la fuite réelle des données qu'en juillet. Cette cyberattaque a exposé les données de plus de 678 000 particuliers et professionnels.

13 août 2026 : Une nouvelle fuite cible spécifiquement les données cadastrales.

18 août 2026 : Le portail public des successions vacantes est à son tour piraté. À ce jour, l'administration avoue qu'il est encore trop tôt pour mesurer l'exacte étendue des données dérobées.

FO a d'abord rappelé le manque

de moyens mis dans la sécurité des données et des applicatifs informatiques en comparant le pourcentage d'informaticiens dans l'administration (5 % des effectifs) avec le pourcentage d'informaticiens travaillant sur des données sensibles similaires dans une banque (entre 10 à 20 % des effectifs).

FO DFGIP a d'ailleurs intitulé son tract « Hacker vaillant rien d'impossible ».

FO a interrogé le Directeur pour savoir si l'attaque qui a eu lieu en juin-juillet sur l'application e-contact a permis aux hackers d'accéder aux annuaires de la DGFIP (par le transfert de message) et donc aux noms-prénoms, service et numéro professionnel des agents de la DGFIP.



ACTUALITÉS

Quelques changements en ce 1er septembre 2026

Pas de revalorisation des allocations chômage pour la première fois en dix ans

Malgré une inflation record ayant entraîné la revalorisation du Smic de 2,41% au 1er juin dernier, l'allocation minimale versée aux demandeurs d'emploi va rester figée à 32,13 euros par jour, un montant resté inchangé depuis un an. Le 30 juin, lors du conseil

d'administration de l'Unédic, FO, ainsi que l'ensemble des autres syndicats, a revendiqué une augmentation des allocations chômage à hauteur de 2,41%, comme pour le Smic, dès le 1er juillet.

Mais le patronat s'est opposé à toute revalorisation, estimant « prioritaire de rétablir les finances publiques ». En l'absence de majorité, avec autant de voix pour que de voix contre, aucune augmentation n'a été décidée, ce qui n'était pas arrivé depuis 2016.

Plafonnement des arrêts de travail : la durée d'une

Première prescription d'arrêt maladie par un professionnel de santé est plafonnée à 31 jours. En cas de prolongation, la limite maximale est fixée à 62 jours, sauf si l'état de santé justifie un dépas-

sement validé par le praticien.

Durée chômage réduite : la durée maximale d'indemnisation chômage après une rupture conventionnelle est réduite pour cer-

taines catégories de demandeurs d'emploi. Pour les moins de 55 ans, la durée maximale passe de 18 à 15 mois. Pour les personnes âgées de 55 ans et plus, elle est fixée à 20,5 mois

Hausse du prix du gaz :

Le prix repère de vente du gaz naturel augmente de 5,6 %. Le prix moyen passe ainsi de 162,89 à environ 172,05 €/MWh TTC. La

hausse réelle sur la facture dépendra du contrat souscrit et du fournisseur. Tous les consommateurs ne verront donc pas néces-

sairement leur facture augmenter exactement de 5,6 %.

Médicaments :

Refuser certains médicaments pourra entraîner une avance de frais. En effet, à partir de septembre, le mécanisme déjà appliqué aux médicaments génériques est étendu aux médicaments hybrides et biosimilaires (médicament qui contient le

même principe actif qu'un médicament de référence qui a perdu son brevet). Si le patient refuse sans justification médicale le médicament substituable proposé par le pharmacien, il pourra perdre le bénéfice du tiers payant et devra avancer la totalité du

prix. Le remboursement pourra par ailleurs être calculé sur la base du prix du médicament substituable, ce qui peut entraîner un reste à charge. Une mention médicale «non substituable» justifiée permet de conserver le bénéfice du tiers payant.

AFOC Pesticides : un retour en arrière au détriment des consommateurs

L'AFOC prend connaissance de l'adoption définitive, par le Parlement dans la soirée du 21 juillet 2026, du texte de loi d'urgence agricole, permettant de réintroduire à titre dérogatoire et sous conditions deux pesticides, l'acétamipride et le flupyradifurone.

Un an après la forte mobilisation contre la loi Duplomb, ce texte donne la possibilité à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de

l'environnement et du travail) de réintroduire ces deux pesticides interdits en France, mais autorisés dans l'Union européenne.

Si l'AFOC est soucieuse des difficultés rencontrées par de nombreux agriculteurs, résultant notamment d'une concurrence européenne indéniable, elle considère les exigences sanitaires et environnementales comme intangibles et regrette qu'il n'en soit pas de même du Parlement.

Les consommateurs ont droit à une alimentation sûre, produite dans le respect de leur santé, de

celle des travailleurs agricoles et de la biodiversité.

L'AFOC refuse que les consommateurs soient contraints d'arbitrer entre le maintien de certaines productions françaises et leur droit à une protection élevée de leur santé et de leur environnement.

Les réponses aux difficultés du monde agricole doivent s'inscrire dans une stratégie économique, sociale et environnementale cohérente, sans remettre en cause les protections acquises.

ACTUALITÉS



COMMUNIQUÉ DU BUREAU DE L'UD FO 49

Abandon du projet de loi du 7 juillet 2026 sur la présomption d'usage légitime des armes !

à Angers, le 31 août 2026

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture le 7 juillet 2026 un projet de loi porté par les Républicains, soutenu par le gouvernement, issu du programme de Jean-Marie LE PEN de 2007, visant à instaurer une **présomption d'usage légitime des armes** pour les forces de l'ordre.

Si la loi doit permettre la protection des dépositaires de la force publique lorsqu'ils sont victimes de violences, elle a également le devoir de protéger les citoyens de l'arbitraire.

Les principes de l'État de droit doivent être respectés.

Or, on ne peut faire abstraction du nombre de morts officiels depuis **la Loi Cazeneuve de 2017** : En 2024, 66 personnes sont mortes à la suite d'une intervention des forces de l'ordre en France (chiffres IGPN) dont 27 personnes tuées par arme à feu, un niveau d'une gravité inédite depuis 1967 et 35 occupants de véhicules abattus, ce qui représente un nombre de tirs mortels cinq fois supérieur à la période précédant la loi Cazeneuve. C'est aussi un « record » européen.

Plusieurs syndicats du monde de la justice et de la fonction publique se sont déjà positionnés très clairement : le Syndicat de la magistrature a cosigné plusieurs communiqués pour dénoncer une rupture de l'égalité devant la loi et un recul de l'État de droit ; le Syndicat des avocats de France, l'Association des avocats pénalistes ...

En 2017, au côté des organisations attachées aux libertés démocratiques, notre Union Départementale avait pris position contre la Loi Cazeneuve, inquiète par ailleurs de l'instrumentalisation grandissante des forces de l'ordre par le gouvernement. Celle-ci n'a pas tardé à s'illustrer avec l'abominable répression d'État contre les Gilets jaunes sous Castaner ou encore le gazage des manifestations syndicales s'opposant à la contre-réforme sur la retraite à 64 ans sous Darmanin...

De crise en crise, liberté démocratique après liberté démocratique bafouée, le « taux de confiance » d'un gouvernement jugé illégitime par beaucoup, a chuté d'une manière vertigineuse.

Pour l'UD FO 49, le contrôle fonde la légitimité de la police en démocratie. Laisser penser que la police peut se soustraire à la reddition des comptes aurait pour conséquence la perte totale de confiance de la population qu'elle est censée protéger.

C'est donc sans faire aucun procès aux agents publics mais justement pour ne pas poursuivre vers l'explosion que le gouvernement semble finalement chercher avec ce projet de loi, et **c'est avec constance dans sa défense des libertés démocratiques que l'Union Départementale de Maine-et-Loire, saisie par le syndicat SDAS FO 49 (communiqué en annexe), demande l'abandon du projet de loi du 7 juillet 2026 sur la présomption d'usage légitime des armes.**

L'UD FO de Maine-et-Loire informe les structures syndicales qu'une **manifestation se déroulera le 19 septembre 2026 à ANGERS, Place du Ralliement** et soutient les Camarades qui souhaitent y participer.

Le bureau de l'UD FO 49



UD FO Maine et Loire

AG DE RENTRÉE

15 SEPTEMBRE 13H30

**CONTRE LA GUERRE
POUR LES SALAIRES**

**ÉLECTIONS
FONCTION PUBLIQUE**

Salle Louis Aragon

48 rue Joseph Barra 49800 Trélazé

AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES !

OUVERTURE IMMÉDIATE

**DE NÉGOCIATIONS DANS TOUTES LES ENTREPRISES
ET DANS LA FONCTION PUBLIQUE !**

**+200€
NETS PAR MOIS
POUR TOUS !**